

~~MAIRIE~~DE
BANDOL
83150

N° 253

ARRÊTE DU MAIRE**DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS
DES BUREAUX DE VOTE
ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES
Du 15 mars et 22 mars 2026**

Nous, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-27,
Vu le Code électoral et notamment ses articles R42 et R43,
Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date de renouvellement des conseillers municipaux et conseillers communautaires,
Vu la circulaire ministérielle IOMA2415817C du 14 juin 2024 relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mars 2023 qui a divisé la commune en 10 bureaux de vote,
Vu l'arrêté n°239 du Maire de Bandol portant désignation des présidents des bureaux de vote en date du 6 mars 2026.

- A R R E T O N S -

ARTICLE 01 : L'arrêté n°239 du Maire de Bandol portant désignation des présidents des bureaux de vote en date du 6 mars 2026 est abrogé.

ARTICLE 02 : A l'occasion du premier tour de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des 15 et 22 mars 2026, les bureaux de vote ayant leur siège indiqué dans l'arrêté préfectoral précité seront présidés de la façon suivante :

NOM DU PRESIDENT	NOM DU SUPPLEANT	N° DU BUREAU
JOSEPH Jean-Paul	CHOREL Marick	N°001 École O. Maurel, rue des Écoles
BOURON Valérie	LUYDLIN Joëlle	N°002 École O. Maurel, rue des Écoles
SAUVAN Jeannine	CHOREL Jean-Pierre	N°003 École O. Maurel, rue des Écoles
BAUD Hervé	BOUVILLE Martine	N°004 École O Maurel, rue des Écoles
NADJARIAN Marlène	LANFRANCHI Jean	N°005 École O Maurel, rue des Écoles
AYMES Elodie	SALVAN Jeannine	N° 006 École Bois Maurin, Bd du Bois Maurin
ROCHETEAU Philippe	METHEY Frédéric	N°007 École Bois Maurin, Bd du Bois Maurin
GIGOUT Véronique	COQUIN Roger	N°008 École Bois Maurin, Bd du Bois Maurin
BARDET Jacques	BERTONIRI Pascale	N° 009 École Bois Maurin Bd du Bois Maurin
PALADEL Michèle	MOUADDEL Anice	N°10 École Bois Maurin, Bd du Bois Maurin

AR Prefecture

083-218300093-20260312-ARR_2026_253-AI
Reçu le 12/03/2026

ARTICLE 03 : Le présent arrêté sera transmis à la Préfecture du Var, affiché à la porte de la Mairie et notifié aux intéressés.

Fait à Bandol, le 12 MARS 2026

Jean-Paul JOSEPH
Maire de Bandol

